

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## L'ÉVÊQUE DE PÉRIGUEUX

Monsieur l'évêque de Périgueux continue. Le service du Christ doit lui laisser de nombreux loisirs qu'il occupe à organiser la faillite des francs-maçons et des libres-penseurs.

Pour un « martyr », M. de Périgueux ne se porte pas mal. Je n'avais jamais imaginé que des bourreaux pussent être si durement malmenés par leurs victimes. Décidément les francs-maçons sont de piètres persécuteurs et je ne comprends pas, puisqu'ils ont le pouvoir de faire et de défaire les lois, qu'ils n'aient pas trouvé le moyen d'empêcher leurs « persécutés » de prêcher la croisade contre eux. Ces sectaires, qu'on dit être tout puissants, versent bénévolement 40 millions par an aux ecclésiastiques pour permettre à ceux-ci d'exercer leur métier, lequel semble consister uniquement à cogner sur les francs-maçons comme sur des « Têtes de Turcs ». Voilà des persécuteurs qui ont le caractère facile. Pour s'instruire dans la façon dont il faut s'y prendre, ils n'auraient cependant qu'à étudier l'histoire de l'Eglise Romaine. Elle leur fournit des exemples d'une persécution sous laquelle les victimes faisaient moins arrogante figure.

Le noble prélat dont nous parlons prononçait, il y a une quinzaine de jours, à Lille, un furieux discours dans lequel il excitait les catholiques qui l'écoutaient contre les francs-maçons « blafards et hideux ». Il faut « leur infliger, disait-il, un boycottage général, permanent et organisé ». Pendant plus de deux heures, il parla de ce ton là devant cinq ou six mille personnes qui faisaient chorus avec lui contre les francs-maçons et contre le Gouvernement. Et que faisait, de ce temps-là, le Gouvernement persécuté ? Eh ! bien, il protégeait l'assemblée de sa police, il veillait à ce que le doux évêque ne fût pas interrompu, il empêchait qu'il fût porté la moindre atteinte à la liberté de parole et à la liberté de réunion. Quel Gouvernement de bandits !

Mais, M. l'évêque estime n'avoir pas achevé sa besogne. Aussi, vient-il d'adresser à ses collègues une circulaire dans laquelle il indique les moyens d'organiser ce dit boycottage qu'il a préconisé.

Les catholiques devront former, dit-il, des équipes de chercheurs.

A quoi seront employées ces équipes ? Vous allez voir.

Elles seront constituées par des catholiques militants dont le but devra être de s'infiltrer dans les milieux républicains. Pour cela, nécessairement, il sera bon de faire parade avec une certaine ostentation d'opinions républicaines et même un tantinet anticléricales. Ils feront ainsi le siège des Comités républicains, des Lignes connues par leurs opinions démocratiques, telles que la Ligue des Droits de l'Homme et la Ligue de l'Enseignement. Et, une fois dans la place, leur mission sera d'acquiescer la confiance de tous les membres et de « découvrir les francs-maçons ».

M. de Périgueux ne va pas jusqu'à leur

recommander de se faire admettre dans la franc-maçonnerie. Seulement, il leur recommande de suivre les « tenues blanches ». Les chercheurs devront suivre les enterrements civils ; ils prendront les noms des assistants et des orateurs ; ils fileront les « suspects » et au fur et à mesure, dresseront les listes de négociants, commerçants et industriels à boycotter. Puis la surveillance s'exercera sur leurs clients et même sur leurs employés de confiance.

Enfin, ces chercheurs transmettront fidèlement leurs renseignements aux « autorités ecclésiastiques qui prendront les mesures ! »

« Nous ferons le nécessaire, nous autres, princes de l'Eglise, dit l'évêque pour que les maisons des francs-maçons, Dieu aidant (!!!), cessent d'être prospères ! »

Ils mêlent leur Bon Dieu à une belle cuisine, ces croyants ! Quelque chose d'étonnant c'est que ce Dieu ait besoin du concours des chercheurs pour reconnaître les francs-maçons et les atteindre dans leur prospérité commerciale !... Mais il serait superflu de s'étonner, de même qu'il serait naïf de s'indigner. Il était utile d'abord de prévenir les républicains, qui auront à se méfier, car on nous a prévenu qu'une Ligue de ce genre se créerait sans doute à Cahors.

Le clergé séculier engage là une bataille, dans laquelle la République, pour se défendre, devra commencer par lui retirer les armes qu'elle lui fournit. Puisqu'ils trouvent excellent d'affamer les francs-maçons et les libres-penseurs, ils devront ne pas trouver mauvais que ceux-ci refusent de les entretenir grâce au budget des cultes.

Soyons tranquilles. L'heure viendra où nos gaillards seront plus occupés à rechercher de l'argent pour leur propre compte qu'à empêcher les républicains d'en gagner.

Emile LAPORTE.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 décembre

PRÉSIDENCE DE M. BOURGEOIS, PRÉSIDENT.

La Chambre s'occupe du projet autorisant la perception des droits, produits et revenus, applicables au budget spécial de l'Algérie pour l'exercice 1904.

M. Sembat parle en faveur des indigènes dont la situation matérielle n'est pas brillante, ce qui est parfois une cause de trouble entre eux et les colons ; il demande que le gouverneur général de l'Algérie s'efforce de concilier les intérêts des deux catégories de citoyens.

M. Sembat demande la création de nombreuses écoles et l'organisation de l'assistance médicale.

M. Sénac voudrait une réorganisation du gouvernement de l'Algérie : il demande que le poste de gouverneur général soit supprimé, et que l'Algérie soit administrée comme un département français.

M. de La Bataut, rapporteur du projet, dit que la situation en Algérie est excellente.

M. Jonnard, gouverneur général donne des renseignements sur l'Algérie et sur l'œuvre accomplie durant ces dernières années. Les résultats sont excellents.

La discussion générale est close, le projet est adopté par 519 voix contre 2.

La Chambre s'occupe ensuite du projet sur les patentes dont les 15 premiers articles sont votés après diverses observations de MM. Thierry, Rudelle, Guyot de Villeneuve, Chauvière, Ollivier.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 21 décembre 1903

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat aborde la discussion du budget.

Dans la discussion générale, M. Riou, réactionnaire, dit que l'état des finances est déplorable et fait entendre maintes critiques.

M. Dubost détruit les critiques de M. Riou. Il parle de la campagne menée par les cléricaux contre les caisses d'épargne dans le seul but de faire baisser la rente française.

Malgré toutes les calomnies colportées contre le gouvernement par les réactionnaires, la Rente remontera, car la République qui est obligée de payer les dettes, les fautes des régimes passés, assurera le relèvement matériel et moral du pays.

M. Dubost préconise toutefois des économies sérieuses dans le budget : il indique des réformes qui permettraient de réaliser des économies de 25 0/0 sur certains chapitres du budget.

Il termine en se félicitant du résultat obtenu l'année dernière : cette année il n'y a pas en effet de déficit, et notre crédit est toujours considérable.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

## LA SUPPRESSION

### De l'enseignement congréganiste

Le projet de loi déposé sur le bureau de la Chambre par MM. Combes, président du Conseil et Chaumié, Ministre de l'instruction publique, est ainsi conçu :

Article premier. — L'enseignement primaire, secondaire et supérieur est interdit en France aux congrégations. Sont abrogées toutes les dispositions contraires des lois, décrets, ordonnances et autres actes des pouvoirs publics.

En conséquence, les statuts approuvés des congrégations autorisées en vue d'aider à l'enseignement sont et demeurent annulés en totalité ou dans celles de leurs parties qui autorisent ces congrégations à se consacrer à l'enseignement.

Art. 2. — Tous les établissements congréganistes enseignants seront fermés dans un délai de cinq ans au maximum à compter du jour de la promulgation de la présente loi. L'article 70 de la loi de finances du 30 mars 1902 est abrogé. Cette fermeture sera effectuée aux dates qui seront fixées pour chaque établissement par une simple mise en demeure du ministre de l'intérieur et des cultes, notifiée dans la forme administrative. Ces prescriptions s'appliquent non seulement à tous les établissements des congrégations et communautés qui, d'après leurs statuts sont exclusivement enseignants, mais encore aux établissements qui, bien que dépendant des congrégations autorisées par leurs statuts en vue de buts différents, étaient en fait exclusivement consacrés à l'enseignement à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1903, ainsi qu'aux parties enseignantes des établissements mixtes de ces mêmes congrégations, à l'exception, toutefois, des écoles qui seraient exclusivement réservées aux enfants hospitalisés dans les dits établissements. Elles visent indistinctement les congrégations autorisées et celles encore en instance d'autorisation par application de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et dont les demandes sont d'ores et déjà rejetées en tout ce qui concerne l'enseignement par l'effet de la présente loi.

Art. 3. — Les congrégations, communautés et établissements congréganistes visés par la présente loi seront réputés dissous de plein droit par le seul effet de la notification de fermeture à eux faite conformément à l'article 2. La liquidation des biens détenus par eux aura lieu dans les formes et sous les conditions prescrites par l'article 18 de la loi du 2 juillet 1901 et le règlement d'administration publique prévu par la dite loi. Toutefois, la partie des biens à l'usage d'école dans les établissements mixtes accroîtra à la partie de l'œuvre statutaire n'ayant pas le caractère scolaire.

Art. 4. — Seront punis d'une amende de 15 à 5.000 francs et d'un emprisonnement de six jours à un an ceux qui auront continué à faire partie d'un établissement dont la fermeture

aura été ordonnée en vertu de la présente loi. Les mêmes peines seront prononcées contre ceux qui auront favorisé le maintien, l'organisation ou le fonctionnement de cet établissement en consentant l'usage d'un local dont ils disposent. Sont applicables aux délits ci-dessus prévus les dispositions de l'article 463 du Code pénal.

Art. 5. — Toute action, à raison de, donations ou legs faits aux communes et aux établissements publics à la charge d'établir des écoles ou salles d'asiles dirigées par des congréganistes, sera déclarée non recevable si elle n'est pas intentée dans les deux ans qui suivent la mise en demeure de fermeture prévue par l'article 2.

## INFORMATIONS

### Election Législative

Voici les résultats de l'élection législative de la deuxième circonscription de Saintes :

Inscrits, 16,508 ; votants, 13,904. Ont obtenu : M. Camille Nicolle, républicain radical, 7,202 voix (élu) ; M. Gabriel Dufaure, libéral, 6,531 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Denis décédé, qui avait été élu en 1902 par 6.729 voix, contre 6.602 voix obtenues par M. Dufaure.

### Commission de l'armée

La commission de l'armée, réunie samedi sous la présidence de M. Guyot-Dessaigne, a continué en seconde lecture l'examen du projet de loi sur le service de deux ans. Elle a réservé jusqu'après audition du ministre de la guerre, la question du nombre des années de service après lequel les sous-officiers rengagés pourraient être admis à la retraite proportionnelle ou définitive ; elle a maintenu ses décisions antérieures relativement à la proportion des sous-officiers rengagés.

Enfin, elle a décidé qu'elle entendrait mercredi prochain, M. Doumergue, ministre des colonies, sur le recrutement colonial.

### Les frais judiciaires

La sous-commission de la révision du tarif des frais d'avoués a continué ses travaux, sous la présidence de M. Renault-Morlière.

M. Charles Bos a rendu compte d'un important travail tendant à établir que, contrairement aux déclarations de M. Vallée, le nouveau tarif des frais de justice était préjudiciable aux justiciables et que l'ancien tarif de 1807, encore en vigueur il y a quelques semaines, était préférable.

M. Buyat a obtenu que le rapport de M. Malapeyre, qui critique vivement le nouveau tarif, soit distribué à tous les membres de la commission.

### Les cartes de visite et le nouvel an

Le préfet de la Vendée a communiqué à la presse du département cette note :

« Le préfet a reçu, l'an dernier, les cartes de visites de fonctionnaires, magistrats, membres de l'enseignement et agents gouvernementaux de tous les cantons du département. Tout en étant très sensible à ces marques de déférence et de sympathie, le préfet a dû constater qu'en raison même de leur grand nombre (1.200 environ), il se trouvait dans l'impossibilité d'y répondre lui-même, et il a dû charger de ce soin ses bureaux, ce qui interrompit pendant plusieurs jours le travail administratif. Pour éviter cet inconvénient, M. d'Aurillac prie les fonctionnaires de ne pas lui adresser leurs cartes et ne répondra pas à celles qui lui seraient envoyées. »

Le secrétaire général et le chef de cabinet ont fait publier le même avis.

L'or dans la Mayenne

Les journaux de la région annoncent la nouvelle assez surprenante qu'un gisement aurifère de plusieurs kilomètres carrés vient d'être découvert dans le département de la Mayenne et que la teneur en métal précieux des roches qui le composent le rendraient exploitable. Le terrain dans lequel se trouve l'or est constitué par des schistes pyriteux du quartz et du grès. Cette curieuse découverte d'un véritable placier français est naturellement ardemment discutée, déclarée sans intérêt par les uns, portée aux nues par les autres. Les analyses des chimistes venant se joindre aux investigations des géologues, diront exactement dans quelque temps ce qu'il faut en penser et si le sol de la Mayenne peut faire concurrence à l'Alaska.

Le tunnel sous la Manche

La Chambre de commerce française de Londres vient d'adresser une circulaire aux Chambres de commerce de France au sujet du tunnel sous la Manche :

« Avant d'aborder le côté anglais, elle aimerait toutefois à connaître les sentiments et desiderata de nos compatriotes dans cette importante question. Si comme elle le croit ils sont identiques aux siens, c'est-à-dire en faveur de la construction dudit tunnel, elle prendra les mesures nécessaires pour y intéresser le public anglais et lui démontrer la puissance qu'aurait un pareil facteur dans le développement des bonnes relations et des intérêts des deux peuples.

Tirages Financiers

Tirage des lots du Congo

- Série 17.569, le numéro 5 gagne 100.000 francs.
- Série 33.239, le numéro 4 gagne 2.500 francs.
- Série 58 717, le numéro 25 gagne 500 francs.
- Série 59.335, le numéro 3 gagne 500 fr.
- Série 11.955, le numéro 4 gagne 500 fr.

A PARTIR

1<sup>er</sup> JANVIER

le « JOURNAL DU LOT »  
PARAITRA  
SUR 6 COLONNES  
et sera composé  
EN CARACTÈRES NEUFS

CHRONIQUE LOCALE

A dater du 1<sup>er</sup> Janvier le Journal du Lot, publié sur six colonnes, poursuivant activement sa propagande républicaine, laïque, pourra donner plus de place aux correspondances de tous ses amis dans tout le département.

Dans tous les chefs-lieux de canton, dans les principales communes, des correspondants sincèrement républicains et des dépositaires du Journal du Lot aideront puissamment à la diffusion des idées républicaines et laïques.

Livraison des tabacs

Nous donnons en quatrième page les dates de la livraison des tabacs de la récolte de 1903.

Clôture de la chasse

La clôture de la chasse à tir du lièvre et de la perdrix sera close à partir du 3 janvier 1904.

Un délai sera accordé jusqu'au surlendemain de la clôture, à midi, pour le transport et la vente du gibier tué en temps permis.

CAHORS

Changement de foire

Le public est prévenu que le 3 Janvier prochain étant un Dimanche, la Foire de Cahors est avancée d'un jour et fixée par suite au samedi 2 janvier 1904.

MAZIÈRES, 1<sup>er</sup> Adjoint

EXPERTS DES TABACS

Voici la liste des experts étrangers à la régie, chargés du classement des tabacs de la récolte de 1903.

MAGASIN DE CAHORS

TITULAIRES

- MM. Bary, propriétaire à Caix.
- Bessat, maire de Craissac.
- Capmas, maire de Lagardelle.
- Cailla, ancien maire de Saint-Géry.
- Couderc, propriétaire à Cènevières.
- Courdès, maire de Lintillac.
- Franconal, maire de St-Sulpice.
- Girma, maire d'Arcambal.
- Gasc, maire de Gréalou.
- Garrigues, maire de Flaugnac.
- Lalo, maire de Cras.
- Sirvain, propriétaire à l'Hospitalet.

Suppléants

- MM. Berrié, adjoint au maire de Prayssac.
- Debons, maire de Larroque-Toirac.
- Miquel, maire d'Espère.
- Roques, propriétaire à Cajarc.

MAGASIN DE SOUILLAC

TITULAIRES

- MM. Bénays, adj. au maire de Montcuq.
- Costes, propriétaire à Salviac.
- Fauvel, propriétaire à Lanzac.
- Gouygou, propriétaire à Strenquels.
- Motet, propriétaire à Gindou.
- Sers, propriétaire à Douelle.

Suppléants

- MM. Delpy, propriétaire à Souillac.
- Mouraud, adj. au maire de Pinsac.

Question des eaux

Sur la demande de M. Mazères le dévoué et sympathique adjoint au maire, M. Soulié ingénieur en chef, a bien voulu prêter à la ville son précieux concours pour l'examen des projets déjà existants d'amélioration des eaux et au besoin pour l'étude d'un nouveau projet.

Le dossier de cette importante question a été remis à M. Soulié, le distingué ingénieur en chef du département du Lot.

CONFÉRENCE VIVIANI

Une bonne nouvelle pour les républicains de Cahors :

M. Viviani, ancien député de Paris, dont tous nos amis connaissent le si remarquable talent oratoire, fera au théâtre de Cahors, dans le courant de février, une conférence publique d'ordre politique.

Nous croyons savoir que cette conférence aura lieu sous les auspices de la Loge maçonnique *Le Phare du Quercy*, de la section de Cahors de la Ligue des droits de l'Homme et du cercle de la Jeunesse laïque.

Cercle de la jeunesse laïque

Dimanche soir, à 4 heures et demie, les membres du Cercle de la jeunesse républicaine laïque ont offert à leurs membres d'honneur une charmante matinée.

De nombreux invités avaient répondu à l'appel des organisateurs et le grand salon du café de Bordeaux pouvait contenir à peine les camarades qui s'y étaient rendus.

M. Mazure, le distingué professeur agrégé d'histoire, du Lycée, dans une excellente causerie, sur l'accord franco-italien, a intéressé vivement les auditeurs : sa parole élogieuse a été souvent très applaudie.

Après la conférence, les jeunes camarades du Cercle ont interprété avec talent divers monologues et poésies et ont recueilli de vifs bravos.

La partie musicale fut également un vrai régal avec MM. Franssen, pianiste, professeur de musique et Combarieu, un jeune et remarquable violoniste, lauréat du conservatoire de Toulouse.

Dans la *Méditation de Thais* et *Obertass*, on a chaleureusement applaudi les deux artistes, notamment M. Combarieu dont le talent de violoniste est si apprécié de tous ceux qui ont eu le plaisir de l'entendre.

Les membres du Cercle de la jeunesse laïque doivent de chaleureux remerciements au brillant artiste pour la belle part qu'il a apportée dans le succès de la matinée de dimanche, matinée pour laquelle les organisateurs méritent les plus vives félicitations.

L. B.

Cercle Républicain

Les membres du Cercle Républicain sont priés de vouloir bien assister à l'Assemblée générale des Membres du Cercle Républicain, qui aura lieu le jeudi 24 décembre courant, à 9 heures du soir, dans les Salons du Cercle.

caïn, qui aura lieu, le jeudi, 24 décembre courant, à 9 heures du soir, dans les Salons du Cercle.

Ordre du jour :

Budget de 1904 ; Journaux, abonnements et sous abonnements ; Affaires diverses

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 1903

Le Conseil municipal s'est réuni extraordinairement et d'urgence, sous la présidence de M. Mazères, premier adjoint, le dimanche 20 décembre à 10 heures du matin.

Etaient présents : MM. Mazères, Parazines, Rous, Combarieu, Fournié, Tassart, Périé, Cagnac, Rouffy, Vincens, Delbru, Besse, Lacroix et Delpy.

M. Combarieu désigné pour remplir les fonctions de secrétaire donne lecture des procès-verbaux des deux dernières séances, qui sont adoptés sans observation.

M. Périé, au nom de la commission des finances propose au Conseil d'allouer à la Chambre de Commerce une somme annuelle de 300 francs à titre provisoire jusqu'à ce que son installation soit définitive dans l'édifice qu'elle aura construit avec la participation de la ville.

M. Delpy, au nom de la Chambre de commerce dit que cette compagnie refusera d'accepter la somme annuelle de 300 francs, celle de 400 francs lui étant indispensable pour se loger, et il est acraindre qu'elle ne transporte son siège dans une autre ville du département.

M. Tassart, après quelques explications de M. Périé, dit qu'il ne saurait y avoir conflit entre le Conseil municipal et la Chambre de Commerce au sujet de cette allocation. S'il y a conflit la Chambre de Commerce sera seule à le soulever et dans tous les cas ce n'est pas sous une forme aussi comminatoire que le bureau de la Chambre de Commerce aurait dû formuler sa contre proposition.

L'amendement de M. Delpy, mis aux voix est rejeté à l'unanimité moins sa voix.

Les propositions du rapporteur sont adoptées.

Avis favorable est donné pour un legs de 30 francs de rente fait par Mme Vve Pouzergues à la fabrique de l'église Saint-Barthélemy.

Avis favorable est donné aux soutiens de famille, Célarié, Baquet et Vallet.

Les décisions de l'Assemblée départementale relativement à la cession du terrain nécessaire pour l'élargissement de la rue Sainte-Claire, sont renvoyées à l'examen des commissions des finances et des travaux publics réunies.

Renvoyé à la commission des finances :

1<sup>o</sup> Une demande de subvention pour la création à Toulon d'une maison du marin et du soldat ;

2<sup>o</sup> Une demande de souscription en vue d'un ouvrage pour les arbres et pour les paysages ;

3<sup>o</sup> Une demande de secours formulée par M. David ancien receveur d'octroi ;

4<sup>o</sup> Une demande d'augmentation de traitement formulée par M. Rougé, professeur de dessin à l'école municipale.

Renvoyée à la commission de l'enseignement une communication de M. l'inspecteur d'Académie relative à la modification du traitement de Mme Marty, professeur au collège de jeunes filles.

Communication d'une lettre de Mme veuve Larroumet est faite au Conseil, le remerciant de donner le nom de son mari à une des principales rues de la ville.

Une pétition au sujet du transfèrement de l'école de la place Thiers est renvoyée à l'examen de la commission des travaux publics.

Une demande de gratification faite par M. Bailly employé du gaz est renvoyée à la commission des travaux publics.

M. Bailly, lors des travaux de terrassement rue de la Liberté, aurait trouvé le sarcophage gallo-romain dont nous avons déjà parlé.

Le prix de la pension à l'asile de Leyme de l'aliéné Fougères sera payé par la ville dans les proportions déterminées par le règlement.

M. Mandelli informe le Conseil qu'il renonce à la demi bourse qui a été accordée à son fils élève du lycée Gambetta.

M. Mazères donne lecture au Conseil d'un extrait des délibérations du conseil général concernant l'Avenue du Nord et dépose sur le bureau les devis relatifs à la construction de cette avenue qui lui ont été remis samedi par l'architecte-voyer M. Ouin.

Le premier projet s'élève à 67,240 francs, le deuxième s'élève à 57,328 fr.

Une résolution de M. Fournié est renvoyée aux commissions des finances et des travaux publics réunies.

MM. Delpy, Tassart et Parazines sont désignés par la révision des listes électorales de 1904.

La liste des répartiteurs pour 1904 proposée par le maire est adoptée.

Le Conseil rejette une demande de secours formulée par Mme Vve Andrieu.

Une somme de 400 francs est votée pour l'équipement du nouveau sous-lieutenant Milhet du corps de pompiers de Cahors.

M. Rous propose le rejet, faute de fonds, d'une demande de subvention pour l'établissement de bains et lavoirs économiques. — Adopté.

Sur la proposition de M. Cagnac, le Conseil vote une somme de 1,580 fr. pour travaux à l'ancien Palais de justice.

M. Roufi présente au Conseil un projet d'abri en charpente mixte, sur colonnes, recouvert en tôle ondulée, dont le devis estimatif s'élève à 4,500 francs pour plus de 500 mètres carré à couvrir sur la place du Marché. — Renvoyé à la commission des travaux publics.

M. Delbru, au nom de la commission des finances propose au conseil de maintenir le vote de 400 francs pour le concours d'animaux gras qui doit avoir lieu à Cahors le 1<sup>er</sup> février prochain. — Adopté.

MM. Delbru et Lacroix sont désignés par le Conseil pour faire partie du jury de ce concours.

La séance est levée à 11 h. 1/2.

Le Conseil municipal se réunira extraordinairement et d'urgence le jeudi 24 décembre 1903, à 8 heures précises du soir.

Ordre du jour :

Hospice. — Budget primitif de 1904. Lettre de M. l'Inspecteur d'Académie au sujet de l'école de la rue du Lycée.

Nomination d'un Directeur de la Caisse d'Épargne.

Budget communal de 1904.

Rapports des Commissions

TERRIBLE ACCIDENT

Deux femmes noyées

Hier soir, vers 10 heures, un terrible accident s'est produit à 3 kilomètres de Cabrerets, où deux malheureuses femmes ont trouvé la mort dans des circonstances particulièrement tragiques.

M. Baqué, marchand forain, partait de Cabrerets hier soir vers 10 heures, conduisant sa voiture sur laquelle avaient pris place une marchande foraine, la femme Mention, dite Cadette, âgée de 60 ans environ, et sa fille, âgée de 14 ans, toutes deux demeurant à Cahors, rue Ste-Barbe, n° 6.

Baqué et la femme Mention, se rendaient à la foire de St-Germain du Bel Air ; la voiture chargée de marchandises, était attelée de 2 chevaux.

Les chemins étaient, par suite des pluies, très mauvais et un broillard épais les rendait très dangereux.

A trois kilomètres de Cabrerets, à un point de la route qui longe le ruisseau de La Sagne, soit que les roues de la voiture aient buté contre le talus du petit fossé, soit que les chevaux aient glissé, la voiture bascula et versa dans le ruisseau.

Les deux femmes et les deux chevaux furent précipités dans l'eau, mais malheureusement les deux malheureuses femmes furent prises sous les ballots de marchandises et ne purent se dégager.

Aux appels du conducteur qui, lui aussi était dans l'eau, des forains qui se rendaient à St-Germain, accoururent et parvinrent à dégager M. Baqué ; mais malgré tout leur dévouement, ils ne purent sortir que les cadavres des deux pauvres femmes qui étaient prises sous la voiture.

Sur les lieux de l'accident se rendirent dès que la nouvelle en fut connue à Cabrerets, M. le maire, des conseillers municipaux et plusieurs habitants.

Baqué transporté dans une maison voisine fut ramené ce matin à Cahors dans sa famille ; il souffre de nombreuses contusions sur diverses parties du corps.

Les cadavres des deux femmes ont été portés à leur domicile, rue Ste-Barbe.

Cet accident, appris ce matin en ville, a produit une vive émotion parmi la population qui connaissait les deux victimes.

Les obsèques des deux victimes de ce tragique accident auront lieu demain matin à 9 heures 1/2 à Cahors.

Musique du 7<sup>e</sup> de ligne

La musique du 7<sup>e</sup> se fera entendre sur les allées Fénélon le Vendredi 25 et Dimanche 27 Décembre de 3 à 4 h. A partir de cette date les concerts militaires reprendront, mais le dimanche seulement jusqu'à nouvel ordre. Les concerts des premier et trois janvier seront donnés par l'Avenir Cadurcien au lieu et place de la Musique Militaire dont les musiciens seront en permission.

PROGRAMME DES 25 ET 27 DÉCEMBRE

Vienne reste Vienne (P. R.)	Schrammel
Mennet-Maintenon	F. Thomé
Sifflez-Pierrattes (Polka)	F. Popy
Onulation (Mazurka)	Strobl
Marche des Mousquetaires	Koënmann

Arrondissement de Cahors

**LALBENQUE. — Conseil municipal. — Session extraordinaire du 20 décembre.** — Le Conseil municipal de Lalbenque s'est réuni dimanche 20 décembre à 2 heures du soir, en session extraordinaire sous la présidence de M. Guilhem, Maire.

Dix conseillers sur 16 étaient présents. M. le Maire a communiqué au Conseil divers projets intéressant la commune.

1° Lettre de M. le Préfet relative au changement du cimetière.

2° Lettre de M. le Préfet informant le Maire qu'un secours supplémentaire de 1,200 francs est accordé à la commune de Lalbenque, ce qui ajouté aux 2,000 francs déjà donnés par l'Etat porte la somme à 3,200 fr. pour l'assainissement de l'Eglise.

3° Formation de la liste des indigents.

4° Demande de bourse en faveur du jeune Miquel, élève de l'école vétérinaire de Toulouse. — Adopté.

Il est à regretter que certains conseillers qui cependant ont la réputation d'être de fermes républicains, profitent des jours de réunion pour aller faire des parties de campagne. A notre avis, quand on accepte un mandat électoral on devrait le remplir scrupuleusement.

**MONTGESTY. — M. Pradié, le sympathique instituteur, si dévoué à ses élèves, n'a pas tardé longtemps à inaugurer lui aussi, à l'instar de son collègue doyen, une cantine scolaire. En homme pratique, sans gaspiller du temps ni du combustible, il dispose le pot au feu sur son poêle et à la grande satisfaction de ses élèves une vapeur excitante pour les glandes salivaires vient distraire parfois leurs facultés incomplètement absorbées par les études parfois apparemment moins attrayantes.**

Nos félicitations à ce bon maître théorique et pratique qui sait si bien faire son devoir et plus que son devoir. Il serait vivement à désirer, dans l'intérêt de la santé et de la morale de nos écoliers forains que ces deux maîtres aient de nombreux imitateurs.

**PRAYSSAC. — Grand concours de porcs gras.** — A l'occasion de la grande foire grasse du 8 janvier 1904, qui attire tous les ans à Prayssac les éleveurs de toute la région, les primes suivantes seront distribuées :

Premier prix, 25 francs ; 2°, 20 francs ; 3°, 18 francs ; 4°, 15 francs ; 5°, 12 francs ; 6°, 10 francs ; 7°, 8 francs ; 8°, 7 francs ; 9°, 5 francs ; 10°, 3 francs ; 11°, 2 francs.

La distribution des primes aura lieu à la mairie à 3 heures.

Les animaux devront être rendus sur le champ de foire à 11 heures du matin ; et les opérations du jury commenceront aussitôt.

**CATUS. — Statistique agricole.** — La commission cantonale présidée par M. Brugièrre, juge de paix, s'est réunie dimanche et s'est divisée en sous-commissions pour dépeupler les travaux des commissions communales. Nous donnerons plus tard les résultats de leurs travaux.

**LIMOGNE. — Marché aux truffes.** — Le marché aux truffes de vendredi 18 courant a été favorisé, en cette saison pluvieuse, par un temps superbe ; aussi, depuis fort longtemps on n'avait vu un marché aussi bien approvisionné. On comptait pour le moins cent quintaux de ces belles truffes, toutes vendues de 8 à 9 fr. le kilo, suivant qualité.

Nous rappelons que le marché de Limogne du vendredi 25 décembre, coïncidant avec le jour de la Noël, est renvoyé au lendemain samedi 26 courant. MM. les marchands en gros trouveront ce jour-là, comme sur les autres marchés de Limogne, à s'approvisionner de ce précieux tubercule, tant en quantité qu'en qualité.

Arrondissement de Figeac

**FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 19 décembre :**

Après plusieurs condamnations à 16,20 et 30 fr. d'amende pour chasse sans permis et avec engins prohibés, les affaires suivantes sont appelées : Hippolyte Thomas, 63 ans, de Bournazel (Aveyron) ; Alfred Magnier, 50 ans, d'Amiens (Somme), et Henri Bousquet, 56 ans, de Decazeville (Aveyron), poursuivis pour vagabondage et filouterie

d'aliments, sont condamnés à dix et vingt jours de prison.

René Legros, 23 ans, sans profession, de Fougères (Ille-et-Vilaine), 16 fr. d'amende et 10 jours de prison, pour vagabondage et contravention à la police des chemins de fer.

Jean-Pierre Bennet, d'Espagnac, poursuivi pour détournement d'une bicyclette, ne comparait pas. Il est condamné par défaut à 3 mois de prison.

André Asfaux, de Souseyrac, poursuivi pour violences et voies de fait, est aussi condamné, par défaut, à un mois de prison.

Marie Tauraud, veuve Delort, 62 ans, de Figeac, 15 jours de prison pour vol.

**SAINT-CHELS. — Banquet démocratique.**

— A l'occasion de l'inauguration du groupe scolaire, M. Pezet, maire, et les républicains de Saint-Chels organisent un grand banquet démocratique, auquel assisteront nombre de personnalités politiques du département.

Ce sera une fête essentiellement républicaine à laquelle nous applaudissons vivement.

Arrondissement de Gourdon

**GRAMAT. — Dépôt de remonte d'Aurillac.** — La commission de dépôt de remonte d'Aurillac procédera à l'achat de chevaux, à Gramat, le lundi 18 janvier, à 8 heures et demie du matin, place du Marché.

**SOULLAC. — Foire du 19 décembre :**  
Bœufs gras, 33 à 35 fr. les 50 kilos ; moutons gras, 40 à 42 fr. ; porcs gras, 45 à 48 fr.

Bœufs de travail, 600 à 800 fr. la paire ; veaux de commerce, 350 à 500 fr. la paire ; porcelets, 20 à 40 fr. la pièce ; brebis, 28 à 30 fr. la pièce.

Poulets, 55 à 60 c. le demi-kilo ; canards et dindes, 65 à 70 c. le demi-kilo.

Œufs, 1 fr. 05 la douzaine.  
Blé froment, 15 à 16 fr. ; avoine 7 fr. à 7 fr. 50 l'hectolitre ; noix, 13 fr. 50 à 14 fr. le sac.

**PROUILHAC. — Effondrement d'une maison.** — Une maison appartenant au nommé Pierre Pébeyre, propriétaire à Prouilhac, s'est subitement effondrée. Alors que Pébeyre était occupé dehors, sa femme qui travaillait au coin du feu, ayant entendu des tuiles tomber, sortit pour se rendre compte, mais à peine fut-elle dehors que la maison s'écroula avec un grand fracas, n'occasionnant que des dégâts purement matériels.

Les causes de cet accident sont dues très probablement aux pluies continuelles qui ne cessent de tomber dans la région.

**MARTEL. — La truffe.** — Il a été vendu samedi dernier 120 quintaux de truffes aux prix de 8 à 10 fr. le kilo, quelques lots ont été vendus à des prix supérieurs.

Samedi les acheteurs des grandes maisons de la région, Sarlat, Périgord. Ceux des maisons de Paris, de Carpentras. vu la qualité de la marchandise, ont acheté des quantités importantes, nos marchés vu le grand approvisionnement et la qualité exceptionnelle de la truffe, prennent une plus grande extension, les acheteurs sont assurés de trouver sur nos marchés les mercredis et samedis, la quantité de marchandise qui leur sera nécessaire et de 1<sup>er</sup> choix.

Jeudi notre grande foire de la Noël sera abondamment approvisionnée.

Etrennes Hachette

La librairie Hachette et Cie, dont les publications littéraires et artistiques sont si estimées, fait paraître pour les Etrennes de 1904, une série d'ouvrages nouveaux qui ne le cèdent en rien à ceux des années précédentes : *William Hogarth*, par Austin Dobson (cart., 125 fr.) ; *Les Chefs-d'Œuvre des Grands Maîtres* (rel. 35 fr.) ; *La Maison de Victor-Hugo*, par M. Arsène Alexandre (br., 20 fr. ; rel., 30 fr.) ; *Histoire de l'Art dans l'Antiquité*, tome VIII : *La Grèce Archaique*, *La Sculpture*, par M. G. Perrot (br., 30 fr. ; rel., 37 fr.) ; *Les Brigands*, par M. F. Funck-Brentano (br., 15 fr. ; rel., 20 fr.) ; *Sports et Jeux d'Adresse*, par M. H.-R. d'Allemagne (br., 35 fr. ; rel., 40 fr.) ; *La Conquête du Pôle*, par M. Ch. Bénard (br., 20 fr. ; rel. 30 fr.) ; *L'Etoile Polaire dans la Mer Arctique*, par S. A. R. le duc des Abruzzes (br., 12 fr. ; rel., 17 fr.) ; *Le Niger*, par le capitaine Lenfant (br., 12 fr. ; rel., 17 fr.).

A ces belles éditions s'ajoutent les périodiques illustrés : *Le Tour du Monde* (br., 25 fr. ; rel.,

32 fr. 50) ; *le Journal de la Jeunesse* (br., 20 fr. ; cart., 26 fr.) ; *Mon Journal* (br., 8 fr. ; cart., 10 fr.).

La collection de la petite *Bibliothèque de la Famille*, s'enrichit de trois romans que les jeunes femmes et les jeunes filles liront avec délices (chaque volume br., 3 fr. 50 ; cart., 5 fr.) : *Une réputation sans tache*, par Mme de Longgarde ; *Vains Promesses*, par Mme Lescoot ; *L'Eau dormante*, par Mlle Blanche Legrand.

La *Nouvelle Collection à l'usage de la Jeunesse* s'est accrue de quatre ouvrages : *La Fée des Iles*, par M. P. Maël ; *La Gondole Fantôme*, par M. G. Toudouze ; *La Jeunesse de Cyrano de Bergerac*, par MM. H. de Gorse et J. Jacquin (chaque vol., br., 7 fr. ; cart., 10 fr.) ; *La Mission de Geneviève*, par M. Jeanroy (br., 4 fr. ; cart., 6 fr.).

La *Collection des Voyages illustrés* s'est enrichie de quatre ouvrages nouveaux (chaque vol. br., 4 fr. ; cart., 5 fr. 50) : *En Danemark*, par M. Ch. Berchon ; *Un baigneur à l'île de Sakhaline*, par M. Paul Labbé ; *Forêt-Noire et Alsace*, par M. Masson-Forestier ; *A travers la Tripolitaine*, par M. Matusioux.

La *Bibliothèque Rose illustrée* compte deux nouveautés (chaque vol. br., 2 fr. 25 ; cart., 3 fr. 50) ; *Je te veux !* par Mme Chéron de la Bruyère ; *L'Oncle Bonasson*, par Mlle G. du Planty.

Albums en couleur pour les petits enfants : *Murat*, par M. Georges Montorgueil (cart., 12 fr.) ; *Belles dames en grande toilette* (cart., 2 fr.) ; *Les Animaux en Pique-Nique* (cart., 5 fr.) ; *Tur-Lu-Ri* (cart., 5 fr.) ; *La Prise de Pékin* (cart., 4 fr.) ; *Les Aventures de Jeannot-Lapin* (75 c.).

La *Bibliothèque des Ecoles et des Familles* comprend dix nouveautés : *La route de l'Inde*, par M. E. Guénin (br., 8 fr. ; cart., 12 fr.) ; *Poésies du Foyer et de l'Ecole*, par E. Manuel (br., 7 fr. ; rel., 10 fr.) ; *Seulette*, par M. Paul Maël ; *La Vengeance de Peau-de-Bique*, par Gustave Toudouze (chaque vol. br., 3 fr. ; cart., 4 fr. 60) ; *Malheur est bon*, par Danielle d'Arthez ; *L'Oncle Placide*, par J. Girardin ; *La Louisiane*, par E. Guénin (chaque vol., br., 2 fr. 60 ; cart., 3 fr. 90) ; *Deite de Cœur*, par Mlle Julie Borius ; *Le Petit Léveillé*, par Albert Cim ; *L'Ouragan*, par Mélandri (chaque vol., br., 2 fr. ; cart., 3 fr.).

Les neuf premiers volumes de l'*Histoire de France* publiée sous la direction de M. Ernest Lavisse — qui en comprendra dix-huit — sont actuellement en vente au prix de 6 fr. brochés, 10 fr. reliés.

Etrennes Musicales : *La quinzaine Musicale* (br., 6 fr. ; rel., 8 fr.) ; *En famille*, trente transcriptions mignonnes, pour piano, (prix net, 5 fr.) ; *Cake-walk Album* (prix net, 2 fr.).

La *Mode Pratique*, le mieux compris des journaux de mode (le numéro 25 centimes) ; *La Corbeille à ouvrage*, le plus pratique des journaux de broderie (le n° 10 cent.) avec dessins décalquables, 15 cent.

La *Vie Heureuse*, la nouvelle revue illustrée (le numéro de 32 pages et 70 gravures, 50 cent.). — Abonnements : Paris et Départ., 7 fr. ; Etranger, 9 fr. Avec *La Mode Pratique*, il existe une heureuse combinaison d'abonnement composé de ces deux journaux.

Les *Lectures pour Tous*, la célèbre Revue universelle populaire illustrée (l'année, cart., 9 fr.) Chaque livraison mensuelle (96 pages, 100 gravures inédites), 50 cent. — Abonnements : Paris, 6 fr. ; Départ., 7 fr. ; Etranger, 9 fr.

Signalons l'*Almanach du Drapeau* pour 1904, édition simple, br., 1 fr. 50, édition complète contenant un *Annuaire condensé de l'armée française*, en 82 pages (cart. 3 fr. 75).

Enfin, l'*Almanach Hachette* pour 1904 (1 fr. 50) offre à ses lecteurs un grand nombre de concours avec 9.000 francs de prix, une magnifique carte des chemins de fer français et de nombreuses autres primes.

BULLETIN FINANCIER

La première séance de la semaine laisse à désirer ; la baisse qui s'est produite à Londres a provoqué chez nous un recul assez sensible de l'ensemble de la cote.

Les places européennes sont défavorablement impressionnées par les nouvelles de l'Extrême-Orient.

Notre 3 0/0 revient à 97,60 en baisse de 15 centimes sur la clôture précédente ; l'Amortissable cote 98,65.

Nos sociétés de crédit ont résisté au mouvement de recul ; le Comptoir National d'Escompte finit à 603 ; le Crédit Foncier à 700.

Le Crédit Lyonnais qui avait peut-être un peu vivement monté cote 1144 ; la Société Générale clôture à 624.

Nos chemins finissent : le Lyon à 1416 ; le Nord à 1870 et l'Orléans 1470.

Le Suez revient à 4087.

Parmi les fonds étrangers, les rentes Russes ont été fort éprouvées : le Russe 4 0/0 Consolidé clôture à 100 ; le 3 0/0, 1891 à 83,25 et le 3 1/2 0/0 1894 à 95,40.

L'Extérieur baisse à 88,87 ; l'Italien cote 104,30 ; le Portugais 65,05.

Le Turc Unifié revient à 89,60 et la Banque Ottomane, 598.

En banque, les Actions de la Société des Mines Métalliques de Stéan se traitent à 32,50.

Bibliographie

La vie heureuse

Soixante-quatre pages illustrées d'une profusion de très belles gravures ; douze planches en couleur sur papier de grand luxe ; les interviews

express de dix artistes choisies parmi celles que le public fête et acclame ; une enquête sur la coquetterie, où des femmes du monde, des écrivains, des artistes, des philanthropes, ont dit leurs opinions ingénieuses, imprévues, toujours curieuses ; une nouvelle exquise de Paul et Victor Marguerite ; une étude délicate : les « Amies de Marie-Antoinette », sujet éternellement touchant et séduisant ; un tableau singulièrement noble et rare d'une grande vie seigneuriale d'aujourd'hui, dans le décor solennel où les aïeux ont vécu depuis trois siècles...

Voilà une faible partie de ce qu'offre, pour 50 centimes, le numéro de Noël de la *Vie Heureuse*, numéro extraordinaire où tout séduit et retient, et qui est déjà sur toutes les tables.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1620<sup>e</sup> livraison (19 décembre 1903).

La Pupille du Bonhomme, par Pierre Maël. — Le Boumérang, par Edmond Renoir. — Musée de poupées, par Marie Kœnig. — Ma Petite, par Arthur Dourliac. — La Margarine, par P. de Mériel. — Les Timbres-Poste, par Lucien d'Elne.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2438 du 19 décembre 1903.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Venise : Inondation de la Place Saint-Marco. Les Prix Nobel : M. et M<sup>me</sup> Curie. — M. Henri Becquerel. — M. William Randal-Cremer.

Loteries d'autrefois et d'aujourd'hui : Anciennes Loteries en France. — Le tirage. — La Loterie royale d'Italie. — Bureau du jeu à Naples. — Discussions entre parieurs dégués. Théâtre illustré : « Le Prince Consort » à l'Athénée.

Service d'incendie : Le Salvage-Corps à Londres, à Hambourg et à Paris. — Appareil respiratoire. — Bateau-Pompe. — Colonne d'eau. — Pompe à gaz.

Le brouillard à Londres et les garde-voies du chemin de fer.

En Afrique : Procédés de civilisation. — Moyens de colonisation. — L'artillerie anglo-nigérienne. — Exercices et transport.

L'exposition de l'automobile et du cycle aux Champs-Élysées.

Tébessa ancien et moderne : Arc de Triomphe de Caracalla. — Le Musée. — Caravane. — Les Remparts. — Temple de Minerve. — Gorges d'York. — Le Marché.

Lille : Façade du Nouveau Théâtre. — Le Foyer. — La Salle.

Le Sport : Les Lutteurs de la Ceinture d'Or. Echecs par M. D. Janowski.

Roman illustré : *L'Ombre du Mal*, par Mario Donal.

Le numéro 50 centimes

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef ; Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1595, du 19 décembre 1903.

L'exposition Japonaise d'Osaka en 1903, par Jacques Boyer. — L'alcoolisme et la pasteurisation des vins, par H. B. — Les animaux mélanés, par E. Henriot. — Les routes en France et les anciens moyens de transport, par R. Bonnin. — L'Exposition de laiterie de Hambourg. — Une Blanchisserie modèle à Paris, par G. Chalmarès. — Les sens des sauvages, par Fr. de Zeltner. — Epuration et combustion de l'acétylène, par J. Leroy. — Le thermophile électrique, tissu chauffant par l'électricité, par H. Lalande. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 14 décembre 1903, par Ch. de Villedeuil. — Destruction des oiseaux nuisibles par la chasse au grand-duc artificiel, par A.-L. Clément.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LES HÉMORROÏDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes car c'est une des affections les plus répandues, mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe, depuis quelques années, un médicament, l'*Elisir de Virginie*, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire, 2, rue de la Tacherie, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr 50, franco.

LES PERSONNES

atteintes de Rhumatisme, Goutte, Arthrite, Torticolis, Lumbago, Névralgie, Douleurs, ont le plus grand intérêt à s'adresser à M. DELATTRE, rue Méaulens, à Arras, qui leur enverra gratuitement le moyen de se guérir radicalement en peu de temps.

LIVRAISON DES TABACS DE LA RÉCOLTE DE 1903

MAGASIN DE CAHORS

1<sup>re</sup> Commission

2<sup>e</sup> Commission

Noms des Communes.	Dates de la livraison.	Noms des Communes.	Dates de la livraison.	Noms des Communes.	Dates de la livraison.	Noms des Communes.	Dates de la livraison.
--------------------	------------------------	--------------------	------------------------	--------------------	------------------------	--------------------	------------------------

CONTROLE PRINCIPAL DE CAHORS.

Echantillons... 7	Janvier	Cézac... 15	janvier	Porte-graines... 8	janvier	Lagardelle... 20, 21	janvier
Porte-graines... 8	id.	Montcuq... 15, 16	id.	Le Montat... 8, 9	id.	Anglars-Juillac... 21, 22	id.
Calamane... 8, 9	id.	St-Laurent... 16, 18	id.	Cahors-Cabessut... 9, 11, 12, 13, 14, 15	id.	Bélaye... 22, 23	id.
Nuzéjols... 9	id.	Douelle... 18, 19, 20, 21	id.	Mercuès... 13, 14, 15	id.	Grézels... 23, 25	id.
Catus... 9, 11	id.	St-Vincent-Riva-d'Olt... 21, 22	id.	Espère... 16, 18	id.	Puy-l'Evêque... 25	id.
Françoulès... 11	id.	Luzech... 22, 23, 25	id.	Caillac... 15, 16	id.	Prayssac... 25, 26, 27	id.
Maxou... 11, 12	id.	Albas... 25, 26	id.	Castelfranc... 19	id.	Pescadoires... 27, 28	id.
Boissières... 13	id.	Parnac... 26, 27	id.	Les Junies... 19	id.	Cahors-Bégoux... 28, 29, 31	id.
St-Denis... 13	id.	Crayssac... 27	id.	Labastide-du-Vert... 19, 20	id.		1 <sup>er</sup> , 2 février.
St-Cyprien... 14	id.	Pradines... 27, 28, 29, 31	id.	St-Médard... 20	id.		
Lascabanes... 14, 15	id.		1 <sup>er</sup> , 2 février				

CONTROLE DE CULTURE DE CAJARC.

Bédouer... 3	février	Cénevières... 12, 13, 17, 18	février	Cajarc... 3, 4	février	Marcihac... 10, 11, 12, 13, 17	février
Boussac... 3	id.	St-Martin-Labouval... 18, 19, 20, 22	id.	Montbrun... 5	février	St-Sulpice... 17, 18	id.
Corn... 3, 4	id.	Litagne... 22	id.	St-Pierre-Toirac... 5, 6	id.	St-Chels... 18, 19	id.
Espagne-St-Eulalie... 4, 5	id.	Lugagnac... 22, 23	id.	Larroke-Toirac... 6	id.	Sauliac... 19, 20, 22	id.
Brengues... 6, 8	id.	Berganty... 23, 24	id.	Carayac... 8	id.	St-Cirq-Lapopie... 23, 24, 25	id.
Larnagol... 8, 9, 10	id.	Cabrerets... 24, 25, 26, 27	id.	Gréalou... 8, 9	id.	Créols... 25, 26	id.
Cadriou... 11	id.	Lentillac... 27, 29	id.	Blars... 9, 10	id.	Tour-de-Faure... 26, 27, 29	id.
Calvignac... 11, 12	id.	Orniac... 1 <sup>er</sup>	mars				1 <sup>er</sup> mars

CONTROLE DE CULTURE DE CAHORS.

Caniac... 2, 3	mars	Bouziès... 17, 18, 19	mars	Cieurac... 2	mars	Ste-Alauzie... 8, 9	mars
Arcambal... 3, 4, 5, 7	id.	Esclauzels... 19, 21	id.	Cremps... 2, 3	id.	Castelnau... 9, 10	id.
Flaujac... 7	id.	Cras... 21	id.	Fontanes... 3	id.	Flagnac... 10	id.
Valroufié... 7, 8	id.	Lauzès... 21, 22	id.	Laburgade... 3, 4	id.	Pern... 10, 11, 12	id.
Larroke-des-Ares... 8, 9	id.	Sénaillac... 22, 23	id.	Labbenque... 4, 5	id.	St-Paul-Labouffie... 12, 14	id.
Lamadelleine... 9, 10, 11	id.	St-Cernin... 23	id.	Montdoumerc... 5	id.	Cahors (Nord)... 14, 15, 16, 17	id.
St-Géry... 11, 12, 14, 15, 16	id.	St-Martin-de-Vers... 23	id.	Aujols... 5	id.	L'Hospitalet... 17, 18	id.
Arcambal-Pasturat... 16, 17	id.	Sabadel... 23, 24	id.	Labastide-Marnac... 5, 7	id.	Cours... 18, 19, 21	id.
				Cahors (Sud)... 7, 8	id.	Vers major et minor... 21, 22, 23, 24	id.

MAGASIN DE SOUILLAC

Noms des communes.	Dates de la livraison.	Noms des communes.	Dates de la livraison.	Noms des communes.	Dates de la livraison.
--------------------	------------------------	--------------------	------------------------	--------------------	------------------------

Contrôle principal de Souillac

Echantillons... 11	janvier
Floirac... 12	id.
Montvalent... 12, 13	id.
Cuzance... 13	id.
Martel... 13	id.
Creysse... 13, 14	id.
Bétaillé... 14, 15	id.
Rignac... 15	id.
Gramat... 15	id.
Strenguels... 15	id.
Condat... 15	id.
Miers... 15	id.
St-Denis... 16	id.
Vayrac... 16	id.
Baladou... 16	id.
Lachapelle-Auzac... 16, 18	id.
Lanzac... 18, 19	id.
St-Sozy... 20, 21	id.
Meyronne... 21, 22	id.
Lacave... 22, 23	id.

Pinsac... 23, 25	janvier
Souillac... 25, 26, 27	id.
St-Michel-Loubéjou... 27	id.
Prudhomat... 27, 28, 29	id.
Bretenoux... 29	id.
Loubressac... 29	id.
St-Céré... 29	id.
Assier... 29	id.
Livernon... 29, 30	id.
Grèzes... 30	id.
Lissac... 30	janv. 1 <sup>er</sup> fév.
Reilhac... 1 <sup>er</sup>	février
Durbans... 2	id.
Sonac... 2	id.
St-Simon... 2	id.
Quissac... 2, 3	id.
Espédaillac... 3	id.

Contrôle de culture de Gourdon

Dégagnac... 4, 5, 6, 8	février
Salviac... 8, 9, 10, 11, 12	id.
Leobard... 12	id.

Concorès... 13, 17, 18	février
St-Germain... 18, 19, 20	id.
Frayssinet... 20	id.
St-Chamarand... 20	id.
Anglars-Nozac... 20	id.
Loupiac... 20, 22	id.
Masclat... 22	id.
Payrac... 22, 23	id.
Fajoles... 23	id.
Rouffilhac... 23, 24	id.
Le Roc... 24, 25, 26	id.
Lamothe-Fénelon... 26, 27	id.
St-Clair... 27	id.
Gourdon... 27, 29	fév. 1 <sup>er</sup> mars
Le Vigan... 1 <sup>er</sup>	mars
Souillaguet... 1	id.
St-Cirq-Madelon... 1	id.
Payrignac... 1	id.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ  
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE  
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
ET DE  
L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
69, BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI  
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS  
IL GARANTIT SON TRAVAIL  
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

TRANSFORMATION du CABINET DENTAIRE  
DE LA RUE DU LYCÉE

L.-G. OLLIVIER  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE  
ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
SPÉCIALITÉ D'AURIFICATION  
Consultations de 9 h. du matin à 5 h. du soir  
9, rue du Lycée, 1<sup>er</sup> étage

COMMERCE DE BOIS  
FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS

FILLIOL, à Tulle  
Parquets chêne, depuis 2 fr. 50 le mètre carré.  
d° hêtre, 2 fr. 50 d°  
Parquets pin 28/30, 1 fr. 45 d°  
d° d° 25, 1 fr. 35 d°  
Parquets peuplier 28/30, 1 fr. 95 d°  
d° d° 25, 1 fr. 60 d°  
Parquets mélèze 28/30, 2 fr. d°  
d° d° 25, 1 fr. 75 d°  
Portes à 5 panneaux 2<sup>m</sup> sur 0,75 x 0,80 x 0,85 la pièce 8 fr.  
Portes à 5 panneaux 2<sup>m</sup>20 x 0,80 x 0,85, la pièce 11 fr.

Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvé pour menuiserie.  
Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA  
Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'École dentaire de France.  
Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École Dentaire de Bordeaux.  
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
Travail parfait et entièrement garanti  
Le propriétaire gérant : A. COURSLANT.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 226

MADemoiselle

MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par Ch. BERNARD DEROSNE)

TROISIÈME PARTIE

LE BEAU SPAHIS

XIII

Une nuit

Les deux hommes étaient tellement absorbés dans leur conversation que ni l'un ni l'autre n'avaient vu cette lueur, ou fait attention au bruit des cloches; mais, au moment où Henry Otis finissait de prononcer ses dernières paroles, un bruit de cloches, plus fort que d'habitude, les fit tressaillir et, instinctivement ils tournèrent leurs regards du côté où brillait cette lueur.  
— Le feu ! s'écria Otis en fronçant les sourcils... et, dans cette direction, il n'y a pas d'autre habitation que celle du Trou-Perdu. Si ce feu de Dantrée s'était échappé de sa chambre et avait réussi dans ce qu'il a tenté si souvent... le feu à la maison !  
Ding !... dang !... les cloches d'alarme son-

naient de plus en plus fort et les flammes s'élevaient dans le ciel. Un groom arrivait au galop par la grande avenue.  
Il s'arrêta court et sauta à bas de son cheval à la vue du comte.  
— Où est le feu, mon garçon ! dit Otis.  
— Au Trou-Perdu... la maison était tout en flammes quand je suis passé...  
Otis n'eut qu'à sauter par-dessus le mur et il était sur le cheval du groom, et partit avec la rapidité du vent.  
— J'aurais dû le prévoir, dit-il entre ses dents, que pouvait-il résulter d'occuper Hannah à garder Henriette Harmand ? Gaston Dantrée s'est échappé, il a trouvé les allumettes, et il a réussi en ce qu'il avait tenté en vain : il a mis le feu à la maison.  
Le cheval était rapide, il s'élança comme une flèche. Dix minutes suffirent pour l'amener au Trou-Perdu. Il ne faisait pas de vent, mais la vieille maison avait pris feu comme de l'amadou et avait flambé tout de suite. Ce n'était qu'une nappe de feu quand il sauta à bas de son cheval et se précipita vers elle.  
Il ne paraissait pas y avoir chance de sauver aucun de ceux qui l'habitaient, car la flamme sortait par toutes les directions.  
Une foule nombreuse était accourue, mais les pompes n'étaient pas encore arrivées... et leur secours semblait devoir être de peu d'utilité. En cet instant, la vieille Hannah se précipita hors de la maison.  
— Sauvez-le, pour l'amour du ciel... vous êtes des hommes, allez-vous rester là inactifs

à voir un de vos semblables brûler vivif ? J'ai perdu la clef de sa chambre, venez, venez, et enfoncez-la !  
— Qu'y a-t-il, Hannah ? s'écria Otis. Où est Dantrée ?... et Mme Harmand !  
— Oh ! Dieu merci, vous voilà... Mme Harmand est enfermée dans sa chambre, et je ne puis retrouver la clef... Venez et enfoncez la porte, pour l'amour du ciel ! Quand à lui, je ne sais où il est, on ne l'a vu nulle part jusqu'à présent.  
— Il s'est échappé sans doute... livrez-moi passage, Hannah, ou elle sera brûlée vive.  
Il y avait une hache sous le porche, il s'en saisit et se précipita dans la maison à travers les flammes et la fumée.  
Les cris de Mme Harmand commençaient à retentir. Il frappa à sa porte de toutes ses forces, mais elle était solide, et résista.  
— Eloignez-vous de la porte et soyez calme, je vous sauverai.  
Il se mit à frapper encore et, au cinquième coup, la porte s'abattit dans la chambre... Henriette était debout en face de la porte malgré l'avertissement qu'il lui avait donné ; elle l'atteignit en tombant et la renversa sur le plancher. Il s'élança dans la chambre et la retira de dessous les débris.  
L'angle de la lourde porte de chêne l'avait atteinte à la tempe, le sang ruisselait sur son visage, quand il l'enleva dans ses bras. La flamme se montrait maintenant par la porte ouverte, il baissa la tête sur elle pour la protéger, et, chargé de son fardeau, il s'élança hors de la maison.

Il la coucha sur le gazon, évanouie et couverte de sang. Au même moment un grand cri s'éleva et s'éteignit dans un murmure d'horreur.  
Sur les combles de la maison en feu, hors de tous secours humains, était apparue une face humaine, le visage d'un jeune homme, avec de longs cheveux noirs, pâle, et les yeux égarés d'un fou... c'était Gaston Dantrée.  
Les flammes l'entouraient et s'élevaient au-dessus de sa tête. On entendait ses cris de joie sauvages... et ses éclats de rire fangeaient le sang dans ses veines de ceux qui l'entendaient.  
— Oh !... oh !... criait-il. Je leur avais bien dit que je le ferais et je l'ai fait. Voici le feu et je suis libre... je suis libre... je suis libre...  
Les flammes le dérobèrent aux yeux, puis, avec un bruit sinistre, elles s'élevèrent plus haut encore, et le toit s'effondra avec fracas. Les plus fermes détournèrent la tête et se couvrirent les yeux de leurs mains avec horreur.  
Six années auparavant, Gaston Dantrée, dans toute la force de la jeunesse et de la santé avait frissonné d'une crainte vague et craintive la première fois qu'il avait vu le Trou-Perdu. Son pressentiment s'était confirmé, et d'une façon terrible. Pendant cinq années, le Trou-Perdu avait été sa prison, et dans cette effroyable soirée d'août, il était son tombeau.  
(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas été traités avec l'Agence Havas.